Rapport annuel

au 31 mars 2026

ECHIQUIER NORTH AMERICA

Action C, Action D, Action E, Action H, Action HAD, Action GP, Action I

FORME JURIDIQUE DE L'OPC
SICAV de droit français

CLASSIFICATION
Actions internationales

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris
LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris
lbpam.com

Sommaire

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Président

- **M. Guillaume LASSERRE**
  Directeur de la Gestion
  LBP AM

Administrateurs

- **LBP AM**
  Représentée par Mme Rozenn LE CAINEC
  Co-Directeur Multi-Actifs et Performance Absolue
  LBP AM
- **La Banque Postale**
  Représentée par M. Michel JOSSERAND
  Responsable Mesures Expérience Client
  La Banque Postale

Directeur Général

- **Mme Céline SUSTANDAL**
  Gérant actions
  LBP AM

Commissaire aux comptes

- **Forvis Mazars**
  Représenté par M. Bertrand DESPORTES

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Au titre de l'article L225-37-4 du Code de commerce, sont présentés ci-après les mandats des administrateurs de la SICAV. Les informations relatives aux mandats et fonctions exercées durant l'exercice ont été transmises à la SICAV par chaque mandataire social, sous sa seule responsabilité.

Sociétés	Mandats	Fonction exercée	Démission au
Guillaume **LASSERRE**			
SA à Directoire LBP AM		Directeur de la gestion	
Sicav ECHIQUIER NORTH AMERICA	Président du CA et Administrateur (depuis le 17 juillet 2025)	Néant	
SICAV LBPAM FUNDS	Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM SRI HUMAN RIGHTS	Direteur général	Néant	
Michel **JOSSERAND**			
SA à Directoire La Banque Postale		Reponsable Mesures Expérience Client	
Sicav ECHIQUIER NORTH AMERICA	RP de La Banque Postale, Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM SRI HUMAN RIGHTS	RP de La Banque Postale, Administrateur	Néant	
Rozenn **LE CAINEC**			
SA à Directoire LBP AM		Co-Directeur Multi-Actifs et Performance Absolue	
SICAV LBPAM ISR ACTIONS MONDE	Représentant permanent de LBP AM, administrateur	Néant	
SICAV ECHIQUIER NORTH AMERICA	Représentant permanent de LBP AM, administrateur	Néant	
Céline **SUSTANDAL**			
SA à Directoire LBP AM		Gérant actions	
SICAV ECHIQUIER NORTH AMERICA	Directeur Général	Néant	

CONVENTIONS, AUTRES QUE CELLES PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES, INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSÉE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10 % DE LA SICAV ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA SICAV POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

NÉANT

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

NÉANT

ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration a choisi de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Orientation des placements

CLASSIFICATION

Actions internationales.

DÉLÉGATION DE LA GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier la gestion financière du portefeuille de la SICAV afin de faire bénéficier les porteurs de l'expertise de La Financière de l'Echiquier en matière de gestion active de portefeuilles composés d'actions.

LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier, à l'exclusion de toute autre opération et de tout autre actif :

(i) les achats et ventes d'actions (à l'exclusion des droits de vote attachés aux actions) répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique « Actions » ci-après et les achats et les ventes de titres intégrant des dérivés sur actions ;

(ii) les souscriptions/ rachats de parts ou actions d'OPCVM et de FIA ;

(iii) les instruments dérivés, définis ci-après à la rubrique « Instruments dérivés », conclus à des fins de couverture et/ ou d'exposition sur actions/indices actions.

LBP AM conserve la gestion des actifs autres que ceux visés ci-dessus. Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion de la SICAV est : de chercher à offrir un portefeuille composé de valeurs américaines à des souscripteurs qui souhaitent profiter des opportunités présentées par le plus important marché mondial d'actions en termes de taille et volume. L'action du gérant vise à tirer parti des opportunités créées par la grande variété de valeurs du marché américain pour obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice S&P 500 DRN.

Les actions H et HAD de la SICAV ont par ailleurs un objectif de couverture du risque de change, risque présent dans les autres actions du fait d'expositions sur des devises autres que l'euro. La performance de l'action H et de l'action HAD sera alors différente de celle des autres actions du fait des opérations de couverture de change opérées ainsi que des frais de gestion propres à chaque action.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est l'indice S&P 500 (DNR

L'indice S&P 500 DNR. L'indice S&P 500 Dividendes Nets Réinvestis est un indice « actions », calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux Standard & Poor's (« S&P »). Les actions entrant dans la composition de l'Indice S&P 500 sont issues de l'univers des 500 valeurs les plus importantes du marché des États-Unis. L'Indice S&P 500 inclut les 500 premières entreprises américaines par la capitalisation boursière, les entreprises sélectionnées devant être domiciliées aux États-Unis, publier ses comptes selon les normes comptables américaines, être listées sur le NYSE ou le NASDAQ et avoir un capital flottant d'au moins 50 % (le capital flottant correspond, pour une société cotée en bourse, à la fraction des actions aisément échangeables en bourse, par opposition aux actions considérées comme stables). La méthodologie de calcul et de révision de l'Indice S&P 500 sont disponibles sur l'adresse internet suivante www.standardandpoors.com. L'indice S&P 500 Dividendes Nets Réinvestis inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

Cet indice est exprimé en Euro pour les actions C, D, E, GP et I.

Il est exprimé en devises locales pour les actions H et HAD, sur lesquelles le risque de change sur les devises hors Euro est couvert, de telle sorte qu'il représente une performance indépendante des fluctuations de change entre l'Euro et les devises des investissements effectués dans le cadre de la gestion de la SICAV.

La SICAV est gérée activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence S&P 500 DNR. La gestion est discrétionnaire : les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi de la SICAV avec son indicateur de référence pourront être significatifs.

La SICAV n'étant pas indicielle, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

L'indicateur de référence est utilisé par la SICAV au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence (Standard & Poor's) est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : https://www.standardandpoors.com.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à appliquer des listes d'exclusion afin de circonscrire le reliquat d'émetteurs possibles
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières.

1. **Première étape :** Application des listes d'exclusion

Le Sous-Délégataire de Gestion Financière met en œuvre un filtre d'exclusions dont la liste est établie au niveau du Groupe LBP AM et définie dans sa politique d'exclusions. Elle est constituée d'exclusions normatives et sectorielles. Les exclusions normatives concernent les émetteurs présentant des risques critiques de violations graves et/ou répétées et/ou faisant l'objet de controverses graves, avérées et répétées des principes du Pacte mondial des Nations Unies, des Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'Homme ou des lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales.

Les exclusions sectorielles concernent les émetteurs générant un chiffre d'affaires significatif dans des secteurs d'activités présentant des risques éthiques et réputationnels comme le tabac, les jeux d'argent et le charbon. Une description plus complète des exclusions est disponible dans le document « Politique d'exclusion » accessible sur le site internet du Sous-Délégataire de Gestion Financière (https://www.lfde.com).

2. **Seconde étape :** Sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières

A l'issue de cette première étape, le Sous-Délégataire de Gestion Financière procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise ;
- Qualité de sa structure financière ;
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise ;
- L'analyse des résultats financiers ;
- Les perspectives de croissance de son métier ;
- L'aspect spéculatif de la valeur

Par ailleurs, les émetteurs font l'objet d'une analyse ESG quantitative qui se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT.

Ainsi, le portefeuille est constitué en permanence à 75 % de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse ESG.

Toutefois, bien que les titres fassent l'objet de cette évaluation quantitative ESG, les résultats de cette évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable pour la construction du portefeuille.

Le risque associé à ces choix est pris en compte à chaque étape de la construction du portefeuille.

Sur les actions H et HAD, le risque de change sera systématiquement et totalement couvert, en acceptant une exposition maximum de 5 % aux devises autres que l'Euro ; cette couverture sera réalisée par la mise en place d'instruments financiers dérivés sur le change.

Sur les autres catégories d'actions, le risque de change pourra être couvert ou non dans la limite d'une exposition maximale de 110 %.

La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

- **Actions**

Le portefeuille est investi au minimum à 60 % en actions.

Les titres sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement. L'Amérique du Nord est la principale zone géographique sur laquelle le portefeuille est investi. Le portefeuille peut être investi sur les pays émergents, dans la limite de 10 % de l'actif net.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. La gestion ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations, même si les grandes capitalisations demeurent majoritaires dans le portefeuille. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations plus petites n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

- **Parts ou actions d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger**

Dans la limite de 10 % de l'actif net, la SICAV peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, dans des FIA de droit français et dans des fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères prévus à l'article R 214-13 ou R214- 32-42 du Code monétaire et financier ou 422-95 du Règlement général de l'AMF.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles la SICAV n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

D'une part, dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV peut avoir recours à des OPC monétaires. D'autre part, dans le cadre de sa stratégie d'investissement, la SICAV peut avoir recours :

- à des OPCVM ou fonds d'investissement spécialisés sur des zones géographiques particulières (pays émergents par exemple), des secteurs ou des styles spécifiques,
- à des OPCVM ou fonds d'investissement spécialisés sur les stratégies de gestion alternative sur actions ou dérivés actions,
- à des OPCVM ou fonds d'investissement sur devises, ayant pour but une gestion dynamique de la couverture et de l'exposition du risque de change, visant ainsi à réduire le risque global du portefeuille mesuré par sa volatilité,
- à des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers[1]), ayant pour but d'augmenter l'exposition actions.

Ces diversifications restent accessoires et ont pour but de créer de la valeur ajoutée et de diversifier le portefeuille. La SICAV se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée.

- **Titres de créance et instruments du marché monétaire**

La SICAV peut investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives. La SICAV ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

1 FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple S&P 500, Dow Jones...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition auxquelles la SICAV a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures sur actions et ou indices actions sur marchés réglementés ou organisés, à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou indices actions.
- Futures sur change et change à terme sur marchés réglementés ou organisés à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises.

L'ensemble de ces instruments est utilisé par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs d'activités et zones géographiques, pour poursuivre l'objectif de gestion de la SICAV.

La SICAV ne recourt pas à des stratégies d'exposition que de manière provisoire notamment en cas de forts mouvements du passif.

La sélection des instruments est effectuée selon les contraintes d'investissement socialement responsable de la gestion, en particulier pour le choix des sous-jacents.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques. La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net de la SICAV.

3. Titres intégrant des dérivés

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, la SICAV peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants...), sur actions, change, indices ou taux.

4. Dépôts d'espèces

La SICAV se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 100 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

La SICAV peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

- **Nature des opérations utilisées**

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, la SICAV peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces).

- **Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion**

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus de la SICAV.

- **Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations**

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire) tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)").

- **Niveau d'utilisation envisagé et autorisé**

La SICAV peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

- **Critères déterminant le choix des contreparties**

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique “frais et commissions”.

Les contreparties utilisées dans le cadre d’opérations d’acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l’OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l’exécution de la transaction.

- **Rémunération**

Des informations complémentaires figurent à la rubrique “Frais et commissions”.

7. Contrats constituant des garanties financières :

La SICAV peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement dans des parts ou actions d’OPC monétaires court terme, dans des obligations d’État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d’investissement ou en dépôts auprès d’établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d’État de l’OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité)
- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu’en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l’actif net ; l’exposition à un émetteur de garantie donné n’excède pas 20 % de l’actif net ;
- Conservation : toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire de la SICAV ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l’objet d’une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

La SICAV relève de la classification “Actions internationales”. De ce fait, elle comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés actions internationaux.

Les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s’expose l’investisseur sont :

- **Risque actions** : en raison de son objectif de gestion, la SICAV est exposée au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser. Plus particulièrement, une baisse des marchés actions américains peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

  Par ailleurs, l’attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative de la SICAV plus importante et plus rapide.

  L’exposition de la SICAV au risque actions est au minimum de 60 %.

- **Risque que l’objectif de gestion ne soit pas atteint** : la performance de la SICAV est susceptible de ne pas être conforme à son objectif de gestion.

- **Risque de perte en capital** : la SICAV n’offre pas de garantie en capital ; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

- **Risque de change** : il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l’euro. Cette exposition peut être réduite par l’utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d’investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l’euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

  Pour les actions H et HAD uniquement, le risque de change sera couvert en totalité ou de sorte que l’exposition aux devises autres que l’Euro n’excède pas 5 %.

- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s’il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l’investissement.

Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires.

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont les suivants :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : la SICAV est exposée au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.
  Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés** : les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV. Toutefois, ces stratégies sont utilisées afin de prendre des positions dans un cadre de risque maîtrisé.
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents** : les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- **Risques financiers liés aux placements sur des fonds d'investissement et à l'utilisation de stratégies de gestion alternative** : les fonds d'investissements dans lesquels la SICAV investit ne présentent pas le même degré de sécurité, de transparence et de liquidité que les OPCVM. D'autre part, dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternative peuvent s'exposer positivement ou négativement sur des actions ou des indices actions, elles induisent un risque actions supplémentaire. D'autres risques peuvent être générés par l'utilisation de ces stratégies de gestion alternative, comme le risque de taux, de volatilité, de crédit ou de change. Ce risque reste faible en raison du caractère accessoire de ces placements.
- **Risque de taux lié aux variations des taux d'intérêt** : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser de manière significative.
- **Risque de crédit lié aux variations des rendements ou défauts de paiement relatifs aux émissions privées** : un accroissement des écarts de rendement des émissions privées en portefeuille, voire un défaut sur une émission peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV. Ce risque reste faible en raison, à la fois du caractère secondaire des investissements sur des émissions privées et également de la diversification en termes de qualité de signature.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création de la SICAV, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

- 15/05/2025 : Création des parts GP et I et changement de dénomination « ECHIQUIER NORTH AMERICA » en lieu et place de « LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE »

COMMENTAIRE DE GESTION

L'exercice 2025/26 a été marqué par un environnement financier particulièrement mouvant, dominé par une forte dispersion des performances et des rotations sectorielles rapides. Dans ce contexte, la **SICAV Echiquier North America** enregistre une performance avant frais de + 12 %, à comparer à + 8,9 % pour son indicateur de référence (S&P 500 dividendes nets réinvestis en euros), soit une performance relative de **+ 3,1 points**. Les **actifs sous gestion** atteignent **230 M€** au 31 mars 2026.

Des marchés structurés par la politique économique américaine et les chocs géopolitiques

Les marchés américains ont évolué au rythme d'un agenda politique dense (taxes douanières, incertitudes budgétaires) et de tensions géopolitiques culminant en fin d'exercice avec la propagation du conflit au Moyen Orient. Ces éléments ont régulièrement **rehaussé la prime de risque** et alimenté **des mouvements « risk on / risk off »** parfois violents, avec des arbitrages rapides entre grandes capitalisations technologiques, segments plus domestiques et poches défensives. La fin d'exercice a été particulièrement révélatrice : alors que l'indice apparaissait globalement stable sur janvier et février 2026, le marché a opéré une **rotation marquée depuis la technologie vers les actifs « en dur »** (HALO – heavy assets, low obsolescence) et les valeurs défensives ; en mars, la **surperformance du secteur énergie** (exclu à l'investissement), liée au conflit, a en outre pesé sur la performance relative.

L'intelligence artificielle et les infrastructures au cœur des flux

La tendance la plus structurante de l'exercice est restée l'accélération des investissements liés à **l'intelligence artificielle de nouvelle génération (GenAI)**. Au delà des « plateformes cloud », l'ensemble de la chaîne de valeur (semi-conducteurs et mémoires, stockage, réseaux, data centers, électrification et gestion thermique) a concentré l'attention des investisseurs, avec des phases de prises de profit lorsque les résultats ne s'avéraient pas à la hauteur d'attentes particulièrement élevées. Le positionnement du fonds a cherché à **capter ces moteurs structurels** tout en pilotant activement le risque de concentration et en utilisant les épisodes de correction pour redéployer.

Un différentiel marqué entre mégacapitalisations, « HALO » et valeurs satellites

Comme souvent sur le marché américain, l'exercice a été moins une affaire de direction que de dispersion. Les mégacapitalisations technologiques ont alterné leadership et respiration, tandis que **l'élargissement du marché s'est fait par à coups** vers des valeurs industrielles, d'infrastructures ou plus domestiques. Le mouvement de fin d'exercice en faveur des actifs « en dur » (HALO) a illustré **cette rotation « vieille économie » et la recherche de visibilité**. Pour un investisseur en euro, la dynamique dollar/euro a également constitué un paramètre important.

Un dollar affaibli mais une tenue solide des actifs américains

Le **recul marqué du dollar face à l'euro** sur l'exercice (- 6,4 %) a constitué un vent contraire pour les investisseurs européens non couverts. Malgré cet effet devise négatif, le marché américain a fait preuve d'une **résilience forte**, porté par des bilans d'entreprises solides, un niveau de rentabilité élevé et des perspectives toujours favorables dans les thématiques structurelles (IA, santé dont GLP-1, infrastructures critiques et relocalisation ou « re-shoring »).

Performance de la SICAV Echiquier North America

Dans ce contexte, le fonds a cherché à tirer parti des grands moteurs structurels tout en maintenant une gestion disciplinée du risque. Notons que la SICAV a été volontairement **délabellisée à compter du 17 juillet 2025**, même si elle continue à respecter certains critères ESG minimum, à savoir 10 % d'investissements durables et bien sûr, le respect des listes d'exclusions définies par le groupe.

Sur l'exercice, la stratégie a été soutenue par son **exposition à l'écosystème GenAI** et aux infrastructures associées, ainsi que par des positions plus défensives selon les phases de marché (dont les producteurs d'or via **Agnico Eagle Mines**). Parmi les principaux contributeurs figurent notamment **Vertiv** (équipements de gestion thermique pour les data centers majoritairement), **GE Vernova** (turbines pour la production d'électricité et transformateurs électriques), **Constellation Energy** (gestionnaire non régulé de centrales électriques à gaz et nucléaires) et, selon les périodes, certains titres liés aux semi-conducteurs/stockage. À l'inverse, certaines rotations ont pénalisé des positions technologiques (dont des éditeurs de logiciels, comme **Zscaler, ServiceNow ou Salesforce**) et des poches plus défensives (télécoms, dont **AT&T**), la surperformance du secteur énergie (exclu à l'investissement) en mars 2026 pesant également sur la performance relative (- 0,3 %).

PERFORMANCES

L'indice de référence est S&P 500 dividendes nets réinvestis (en dollar)

Performances	SICAV – Action H	Indice de référence
Sur 1 an	15,88 %	17,36 %
Sur 3 ans	41,65 %	65,92 %
Sur 5 ans	36,63 %	73,52 %

Performances	SICAV – Action D	Indice de référence
Sur 1 an	10,63 %	10,03 %
Sur 3 ans	40,45 %	56,45 %
Sur 5 ans	52,88 %	77,00 %

Performances	SICAV – Action HAD	Indice de référence
Sur 1 an	15,88 %	17,36 %
Sur 3 ans	41,65 %	65,92 %
Sur 5 ans	36,63 %	73,52 %

Performances	SICAV – Action E	Indice de référence
Sur 1 an	10,86 %	10,03 %
Sur 3 ans	41,29 %	56,45 %
Sur 5 ans	54,42 %	77,00 %

Performances	SICAV – Action C	Indice de référence
Sur 1 an	10,64 %	10,03 %
Sur 3 ans	40,46 %	56,45 %
Sur 5 ans	52,89 %	77,00 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
AGNICO EAGLE MINES LTD CT CAD	6 056 085,80	8 246 529,38	**14 302 615,18**
GE VERNOVA INC UN USD	4 609 196,84	8 856 127,51	**13 465 324,35**
VERTIV HOLDINGS CO-A UN USD	1 331 459,85	10 349 133,78	**11 680 593,63**
META PLATFORMS INC-CLASS A UW USD	5 803 388,73	4 299 435,14	**10 102 823,87**
CONSTELLATION ENERGY UW USD	4 859 651,03	4 968 068,80	**9 827 719,83**
NEXTERA ENERGY INC UN USD	2 017 449,56	7 017 029,27	**9 034 478,83**
ZSCALER INC UW USD	4 903 722,28	3 555 148,06	**8 458 870,34**
CHURCH & DWIGHT CO INC UN USD	5 977 375,97	1 993 541,21	**7 970 917,18**
EMBRAER SA-SPON ADR UN USD	4 719 206,64	3 230 899,18	**7 950 105,82**
TOCQUEVILLE MATERIALS FOR THE FUTURE I	5 242 583,13	—	**5 242 583,13**

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 240,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 104,17 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions C** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/03/2023	2023	Néant	Néant	Néant
31/03/2024	2024	Néant	Néant	Néant
31/03/2025	2025	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions D** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible * à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/03/2023	2023	732 386,36	Néant	732 386,36
31/03/2024	2024	809 034,94	Néant	809 034,94
31/03/2025	2025	786 875,72	Néant	786 875,72

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions E** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/03/2023	2023	Néant	Néant	Néant
31/03/2024	2024	Néant	Néant	Néant
31/03/2025	2025	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions H** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/03/2023	2023	Néant	Néant	Néant
31/03/2024	2024	Néant	Néant	Néant
31/03/2025	2025	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions HAD** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible * à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/03/2023	2023	Néant	Néant	Néant
31/03/2024	2024	7 492,44	Néant	7 492,44
31/03/2025	2025	9 855,18	Néant	9 855,18

(*) Imposition des personnes physiques : Dividendes d'actions de sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés ou d'un impôt équivalent ou soumises sur option à cet impôt et ayant leur siège en France, dans un pays de la Communauté Européenne ou dans un autre État ayant conclu avec la France une convention fiscale peuvent bénéficier d'un abattement proportionnel de 40 %. Le montant obtenu après ces abattements est soumis au barème de l'impôt sur le revenu.

La loi de finance 2013 institue un prélèvement à la source obligatoire non libératoire qui se substitue au prélèvement optionnel libératoire.

Ce prélèvement est applicable à l'ensemble des revenus distribués imposés à l'impôt sur le revenu perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,08 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013483609,
- 0,08 % de l'actif net moyen pour l'action FR0000288094,
- 0,09 % de l'actif net moyen pour l'action FR0010302711,
- 0,09 % de l'actif net moyen pour l'action FR0010922146,
- 0,08 % de l'actif net moyen pour l'action FR0000288102.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont essentiellement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les comportements à risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
  - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
  - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
  - de l'équilibre entre la rémunération fixe et la rémunération variable.

  La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs, y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale par le manager, après échanges avec son collaborateur.

  Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.
- Personnel concerné : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
- Personnel identifié : preneurs de risques.

  Toute personne listée comme personnel identifié au sein de la politique – globalement ceux ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et/ou ceux dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle des preneurs de risque/personnel identifié, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 %, par tiers sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises par la mise en place de deux mécanismes sur la base de critères définis par la direction des risques et la DCCI et sur la décision du Comité des Rémunérations :
  - Restitutions : le Comité des rémunérations se réserve la possibilité de réclamer la restitution de tout ou partie de la rémunération variable déjà versée ou acquise, notamment lorsque le personnel identifié a contribué aux performances financières médiocres ou négatives, ou en cas de fraude.
  - Malus : ce mécanisme est activable sur décision du comité des rémunérations. L'acquisition ou le versement de la part différée n'est jamais garantie, elle est subordonnée au respect des conditions applicables (méthodologie d'évaluation des comportements risques et conformité des collaborateurs de la DDCI et de la Direction des Risques). Ce malus peut annuler tout ou partie les rémunérations variables non encore acquises ou versées.
- Le Comité des Nominations et des rémunérations (CNR) est composé de membres n'occupant pas de fonction exécutive au sein de LBP AM, et présidé par un des membres indépendants. Y participent également la DRH LBP AM, la direction de la Rémunération Groupe LBP et la CEO de LBP AM.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2025		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2025		
	Fixes bruts	17 798 110 €
	Variables + primes bruts	6 110 455 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	4 126 142 €
	Variables + primes bruts	2 423 170 €
Ensemble des cadres supérieurs (hors gérants)		
	Fixes bruts	1 543 000 €
	Variables + primes bruts	592 580 €

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère ; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes ; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com.

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2025 :

	2025 Number Fixed	2025 Total Fixed	2025 Total Bonus (paid in 2026)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	49	6 534 882	3 951 066	5	732 067
Other	116	8 888 961	3 348 137	2	312 500
Grand Total	**165**	**15 423 843**	**7 299 203**	**7**	**1 044 567**
		Annual gross not pro-rated for duration			

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**218 254 966,12**	**218 870 121,17**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	218 254 966,12	218 870 121,17
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**5 679 109,08**	**0,00**
OPC	5 679 109,08	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**96 604,96**	**201 119,82**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**224 030 680,16**	**219 071 240,99**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**518 783,37**	**1 661 305,89**
Comptes financiers	**6 496 613,76**	**4 410 938,82**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**7 015 397,13**	**6 072 244,71**
Total de l'actif I+II	**231 046 077,29**	**225 143 485,70**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres :		
Capital	124 624 660,35	167 279 209,11
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	82 567 959,32	44 992 411,03
Résultat net de l'exercice	22 679 347,35	9 695 691,41
Capitaux propres I	**229 871 967,02**	**221 967 311,55**
Passifs de financement II (*)	**0,00**	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**229 871 967,02**	**221 967 311,55**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**96 604,92**	**201 119,82**
Emprunts (C) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**96 604,92**	**201 119,82**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	685 101,01	1 181 724,69
Concours bancaires	392 404,34	1 793 329,64
Sous-total autres passifs IV	**1 077 505,35**	**2 975 054,33**
Total Passifs : I+II+III+IV	**231 046 077,29**	**225 143 485,70**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	1 759 396,41	3 850 845,68
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	101 560,49	264 367,63
Sous-total produits sur opérations financières	**1 860 956,90**	**4 115 213,31**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-150,95	-44 243,76
Sous-total charges sur opérations financières	**-150,95**	**-44 243,76**
Total revenus financiers nets (A)	**1 860 805,95**	**4 070 969,55**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-4 024 114,92	-6 827 955,08
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-4 024 114,92**	**-6 827 955,08**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**-2 163 308,97**	**-2 756 985,53**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**28 940,56**	**1 105 294,24**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**-2 134 368,41**	**-1 651 691,29**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	25 248 983,60	128 802 750,60
Frais de transactions externes et frais de cession	-76 613,77	-233 042,50
Frais de recherche	-195 556,46	-139 871,70
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**24 976 813,37**	**128 429 836,40**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-1 218 149,69**	**-53 100 082,14**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**23 758 663,68**	**75 329 754,26**

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 130 589,73	-80 739 759,55
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-25 340,65	18 220,89
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**2 105 249,08**	**-80 721 538,66**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-1 050 197,00**	**16 739 167,10**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**1 055 052,08**	**-63 982 371,56**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**22 679 347,35**	**9 695 691,41**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion de la SICAV est : de chercher à offrir un portefeuille composé de valeurs américaines à des souscripteurs qui souhaitent profiter des opportunités présentées par le plus important marché mondial d'actions en termes de taille et volume.

L'action du gérant vise à tirer parti des opportunités créées par la grande variété de valeurs du marché américain pour obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice S&P 500 DRN.

Les actions H et HAD de la SICAV ont par ailleurs un objectif de couverture du risque de change, risque présent dans les autres actions du fait d'expositions sur des devises autres que l'euro. La performance de l'action H et de l'action HAD sera alors différente de celle des autres actions du fait des opérations de couverture de change opérées ainsi que des frais de gestion propres à chaque action.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Actif net Global en EUR	332 468 688,36	326 504 831,51	463 233 605,81	221 967 311,55	229 871 967,02
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA C en EUR					
Actif net	145 170 367,95	149 782 253,58	217 061 266,30	56 047 809,60	81 371 351,14
Nombre de titres	1 726 316,56355	1 873 716,29918	2 240 264,89072	552 307,85371	724 769,71243
Valeur liquidative unitaire	84,09	79,93	96,89	101,47	112,27
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	9,10	1,29	8,01	34,78	11,35
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,51	-0,36	-0,35	-0,75	-1,04
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA D en EUR					
Actif net	122 086 060,03	118 179 896,11	134 034 513,31	136 643 450,84	135 527 308,91
Nombre de titres	1 784 556,84190	1 829 558,43849	1 722 389,92159	1 686 451,59715	1 520 250,23043
Valeur liquidative unitaire	68,41	64,59	77,81	81,02	89,14
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes	0,43	0,41	0,48	0,48	0,65
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	20,01	20,65	26,61	53,93	62,32
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,42	-0,29	-0,28	-0,60	-0,82
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA E en EUR					
Actif net	8 941 826,17	6 683 261,25	55 822 521,93	552 809,75	62 164,08
Nombre de titres	235,93922	185,13763	1 273,29118	12,01500	1,21878
Valeur liquidative unitaire	37 898,85	36 098,88	43 841,12	46 009,96	51 005,16
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4 098,50	584,97	3 625,08	15 759,82	5 153,31
Capitalisation unitaire sur revenu	-158,84	-91,26	-85,74	-246,43	-370,80
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA H en EUR					
Actif net	55 009 537,16	50 681 814,41	55 035 651,48	27 036 061,30	11 163 250,07
Nombre de titres	16 573,50846	16 966,25017	15 573,16196	7 404,41090	2 638,27906
Valeur liquidative unitaire	3 319,12	2 987,21	3 534,00	3 651,34	4 231,26
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	49,45	-123,38	260,36	1 148,46	583,03
Capitalisation unitaire sur revenu	-21,48	-13,31	-13,28	-27,04	-39,86
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA HAD en EUR					
Actif net	1 260 897,05	1 177 606,16	1 279 652,79	1 687 180,06	1 747 892,82
Nombre de titres	742,10000	775,70000	712,50000	914,49000	821,90000
Valeur liquidative unitaire	1 699,09	1 518,12	1 796,00	1 844,94	2 126,64
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes	10,50	0,00	10,90	11,30	15,80
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	14,81	0,00	121,41	691,00	969,29
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	-48,48	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	-10,99	-6,78	-6,75	-13,68	-20,06

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
   - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
   - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
   - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

3. Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée
4. À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
5. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
   a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
   b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat
6. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
   a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
   b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
   c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.
7. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante :
   a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.

b. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat.

Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.

c. Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».

d. Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

8. Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant compte le report/ déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

9. Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

10. Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black & Scholes) ou numériques (type Monte-Carlo) validés par la société de gestion.

11. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

12. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan

L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

13. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Frais de gestion

	Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux Barème						
			Action C	Action D	Action E	Action H	Action HAD	Action GP	Action I
1.	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	1,80 % TTC maximum.					1,20 % TTC maximum	1 % TTC maximum
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non communiqué.						
3.	Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant						
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant						

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de cette SICAV en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec la SICAV) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de la SICAV.

Frais de fonctionnement et autres services

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés à la SICAV s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.06 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

- Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de quinze jours après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action C et H	Capitalisation	Capitalisation
Action D, E et HAD	Capitalisation et/ou distribution et/ou Report avec possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou distribution et/ou Report avec possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	**221 967 311,55**	**463 233 605,81**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	32 799 594,33	168 193 995,34
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-49 016 961,44	-453 595 074,43
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-2 163 308,97	-2 756 985,53
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	24 976 813,37	128 429 836,40
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 105 249,08	-80 721 538,66
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-796 730,90	-816 527,38
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**229 871 967,02**	**221 967 311,55**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA C		
Actions souscrites durant l'exercice	248 376,97691	28 007 486,90
Actions rachetées durant l'exercice	-75 915,11819	-8 569 470,79
Solde net des souscriptions/rachats	172 461,85872	19 438 016,11
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	724 769,71243	
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA D		
Actions souscrites durant l'exercice	31 673,19083	2 749 414,54
Actions rachetées durant l'exercice	-197 874,55755	-17 684 195,59
Solde net des souscriptions/rachats	-166 201,36672	-14 934 781,05
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 520 250,23043	
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA E		
Actions souscrites durant l'exercice	0,19000	10 091,36
Actions rachetées durant l'exercice	-10,98622	-532 954,31
Solde net des souscriptions/rachats	-10,79622	-522 862,95
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,21878	
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA H		
Actions souscrites durant l'exercice	438,31469	1 888 711,90
Actions rachetées durant l'exercice	-5 204,44653	-21 891 867,79
Solde net des souscriptions/rachats	-4 766,13184	-20 003 155,89
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 638,27906	
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA HAD		
Actions souscrites durant l'exercice	67,74000	143 889,63
Actions rachetées durant l'exercice	-160,33000	-338 472,96
Solde net des souscriptions/rachats	-92,59000	-194 583,33
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	821,90000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA H	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA HAD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
ECHIQUIER NORTH AMERICA C FR0000288094	Capitalisation	Capitalisation	EUR	81 371 351,14	724 769,71243	112,27
ECHIQUIER NORTH AMERICA D FR0000288102	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	135 527 308,91	1 520 250,23043	89,14
ECHIQUIER NORTH AMERICA E FR0010302711	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	62 164,08	1,21878	51 005,16
ECHIQUIER NORTH AMERICA H FR0010922146	Capitalisation	Capitalisation	EUR	11 163 250,07	2 638,27906	4 231,26
ECHIQUIER NORTH AMERICA HAD FR0013483609	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	1 747 892,82	821,90000	2 126,64

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 Etats-Unis +/-	Pays 2 Irlande +/-	Pays 3 Canada +/-	Pays 4 Bresil +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	218 254,96	207 732,44	4 864,70	3 287,10	2 370,72	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	2 559,26	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**220 814,22**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 496,61	0,00	0,00	0,00	6 496,61
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 496,61**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 496,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**6 496,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 CAD +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	218 254,97	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	56,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 570,24	0,14	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	23,89	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**220 905,11**	**0,14**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

Nature de débit/crédit	31/03/2026
Créances	
Souscriptions à recevoir	6 307,00
Dépôts de garantie en espèces	456 466,19
Coupons et dividendes en espèces	56 010,18
Total des créances	**518 783,37**
Dettes	
Rachats à payer	296 547,91
Frais de gestion fixe	360 612,60
Autres dettes	27 940,50
Total des dettes	**685 101,01**
Total des créances et des dettes	**-166 317,64**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2026
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 202 819,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,73
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	57 485,45
Pourcentage de frais de recherche	0,08
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 477 861,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,73
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	120 475,28
Pourcentage de frais de recherche	0,08
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 169,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,53
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	252,68
Pourcentage de frais de recherche	0,09
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA H	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	307 583,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,73
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	15 805,40
Pourcentage de frais de recherche	0,09
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA HAD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	31 681,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,73
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	1 537,65
Pourcentage de frais de recherche	0,08

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2026
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			5 679 109,08
	FR0010653501	TOCQUEVILLE MATERIALS FOR THE FUTURE Part I	5 679 109,08
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**5 679 109,08**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	**-2 134 368,41**	**-1 651 691,29**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**-2 134 368,41**	**-1 651 691,29**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-2 134 368,41**	**-1 651 691,29**

Action ECHIQUIER NORTH AMERICA C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	**-754 223,92**	**-417 191,25**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-754 223,92**	**-417 191,25**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-754 223,92**	**-417 191,25**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-754 223,92	-417 191,25
Total	**-754 223,92**	**-417 191,25**
** Information relative aux acomptes versés*		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action ECHIQUIER NORTH AMERICA D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	**-1 258 038,70**	**-1 018 742,93**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-1 258 038,70**	**-1 018 742,93**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-1 258 038,70**	**-1 018 742,93**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 258 038,70	-1 018 742,93
Total	**-1 258 038,70**	**-1 018 742,93**
** Information relative aux acomptes versés*		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action ECHIQUIER NORTH AMERICA E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	**-451,93**	**-2 960,91**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-451,93**	**-2 960,91**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-451,93**	**-2 960,91**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-451,93	-2 960,91
Total	**-451,93**	**-2 960,91**
** Information relative aux acomptes versés*		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action ECHIQUIER NORTH AMERICA H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	**-105 164,41**	**-200 278,09**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-105 164,41**	**-200 278,09**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-105 164,41**	**-200 278,09**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-105 164,41	-200 278,09
Total	**-105 164,41**	**-200 278,09**
** Information relative aux acomptes versés*		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action ECHIQUIER NORTH AMERICA HAD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	**-16 489,45**	**-12 518,11**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-16 489,45**	**-12 518,11**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-16 489,45**	**-12 518,11**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-16 489,45	-12 518,11
Total	**-16 489,45**	**-12 518,11**
** Information relative aux acomptes versés*		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**23 758 663,68**	**75 329 754,26**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**23 758 663,68**	**75 329 754,26**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	82 567 959,32	44 992 411,03
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**106 326 623,00**	**120 322 165,29**

Action ECHIQUIER NORTH AMERICA C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**8 230 572,78**	**19 212 656,92**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**8 230 572,78**	**19 212 656,92**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**8 230 572,78**	**19 212 656,92**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	8 230 572,78	19 212 656,92
Total	**8 230 572,78**	**19 212 656,92**
** Information relative aux acomptes versés*		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action ECHIQUIER NORTH AMERICA D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**13 741 897,10**	**46 892 795,35**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**13 741 897,10**	**46 892 795,35**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	82 000 021,54	44 881 375,71
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**95 741 918,64**	**91 774 171,06**
Affectation :		
Distribution	988 162,65	809 496,77
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	94 753 755,99	90 964 674,29
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**95 741 918,64**	**91 774 171,06**
** Information relative aux acomptes versés*		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre d'actions	1 520 250,23043	1 686 451,59715
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,65	0,48

Action ECHIQUIER NORTH AMERICA E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**6 280,76**	**189 354,30**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**6 280,76**	**189 354,30**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**6 280,76**	**189 354,30**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	6 280,76	189 354,30
Total	**6 280,76**	**189 354,30**
** Information relative aux acomptes versés*		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action ECHIQUIER NORTH AMERICA H

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 538 205,19**	**8 503 731,35**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 538 205,19**	**8 503 731,35**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 538 205,19**	**8 503 731,35**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 538 205,19	8 503 731,35
Total	**1 538 205,19**	**8 503 731,35**
** Information relative aux acomptes versés*		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action ECHIQUIER NORTH AMERICA HAD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**241 707,85**	**531 216,34**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**241 707,85**	**531 216,34**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	567 937,78	111 035,32
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**809 645,63**	**642 251,66**
Affectation :		
Distribution	12 986,02	10 333,74
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	796 659,61	631 917,92
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**809 645,63**	**642 251,66**
** Information relative aux acomptes versés*		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*		
Nombre d'actions	821,90000	914,49000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	15,80	11,30

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**218 254 966,12**	**94,95**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**218 254 966,12**	**94,95**
Assurance			**1 331 669,19**	**0,58**
RYAN SPECIALTY HOLDINGS INC	USD	45 600	1 331 669,19	0,58
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**8 967 976,63**	**3,90**
CHURCH DWIGHT INC	USD	34 231	2 764 908,40	1,20
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	23 712	6 203 068,23	2,70
Equipements de communication			**2 806 994,52**	**1,22**
CISCO SYSTEMS INC	USD	9 741	654 177,69	0,28
QUALCOMM INC	USD	19 314	2 152 816,83	0,94
Equipements électriques			**7 622 930,16**	**3,32**
EATON CORP PLC	USD	12 548	3 884 574,51	1,69
GE VERNOVA INC	USD	4 948	3 738 355,65	1,63
Equipements et fournitures médicaux			**3 096 955,68**	**1,35**
BOSTON SCIENTIFIC CORP	USD	57 021	3 096 955,68	1,35
FPI Soins de Santé			**5 512 354,94**	**2,40**
VENTAS INC	USD	77 876	5 512 354,94	2,40
Industrie aérospatiale et défense			**13 847 488,35**	**6,02**
AEROVIRONMENT INC	USD	12 900	2 043 835,20	0,89
EMBRAER SA-SPON ADR	USD	46 158	2 370 723,78	1,03
GENERAL DYNAMICS CORP	USD	8 470	2 516 184,19	1,09
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	20 223	3 956 380,91	1,72
HOWMET AEROSPACE INC	USD	14 841	2 960 364,27	1,29
Logiciels			**34 617 132,62**	**15,06**
ADOBE INC	USD	6 950	1 462 246,07	0,64
CADENCE DESIGN SYS INC	USD	15 542	3 737 962,99	1,63
MICROSOFT CORP	USD	43 499	13 936 923,73	6,06
ORACLE CORP	USD	10 454	1 331 101,35	0,58
RTX CORP	USD	39 281	6 558 449,73	2,85
SALESFORCE INC	USD	9 027	1 458 493,18	0,63
SERVICENOW INC	USD	19 260	1 742 877,05	0,76
TESLA INC	USD	6 092	1 960 186,09	0,85
ZSCALER INC	USD	20 003	2 428 892,43	1,06
Machines			**3 953 005,80**	**1,72**
WABTEC CORP	USD	18 275	3 953 005,80	1,72
Marchés de capitaux			**2 764 454,16**	**1,20**
LPL FINANCIAL HOLDINGS INC	USD	10 617	2 764 454,16	1,20
Matériaux de construction			**3 157 572,68**	**1,37**
BWX TECHNOLOGIES INC	USD	17 840	3 157 572,68	1,37
Médias et services interactifs			**15 405 119,97**	**6,70**
ALPHABET INC-CL A	USD	22 725	5 656 122,39	2,46
ALPHABET INC-CL C	USD	17 248	4 282 478,28	1,86
META PLATFORMS INC-CLASS A	USD	11 039	5 466 519,30	2,38
Métaux et minerais			**3 287 104,17**	**1,43**

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AGNICO EAGLE MINES	USD	18 710	3 287 104,17	1,43
Ordinateurs et périphériques			**20 857 344,74**	**9,07**
APPLE INC	USD	75 766	16 643 141,16	7,23
SEAGATE TECHNOLOGY HOLDINGS	USD	6 141	2 082 311,13	0,91
WESTERN DIGITAL CORP	USD	9 106	2 131 892,45	0,93
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**3 813 085,21**	**1,66**
CONSTELLATION ENERGY	USD	15 776	3 813 085,21	1,66
Produits chimiques			**4 864 699,98**	**2,12**
LINDE PLC	USD	11 337	4 864 699,98	2,12
Produits pharmaceutiques			**8 089 949,20**	**3,52**
ABBVIE INC	USD	8 788	1 654 305,73	0,72
ELI LILLY & CO	USD	8 084	6 435 643,47	2,80
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**34 515 620,70**	**15,02**
ADVANCED MICRO DEVICES	USD	8 894	1 566 024,51	0,68
BROADCOM INC	USD	26 919	7 211 407,53	3,14
INTEL CORP	USD	31 847	1 216 434,94	0,53
MICRON TECHNOLOGY INC	USD	16 094	4 706 103,74	2,05
NVIDIA CORP	USD	131 273	19 815 649,98	8,62
Services de télécommunication diversifiés			**5 688 573,95**	**2,47**
AT&T INC	USD	226 709	5 688 573,95	2,47
Services financiers diversifiés			**20 710 056,59**	**9,01**
INTERCONTINENTAL EXCHANGE IN	USD	10 945	1 489 963,73	0,65
MASTERCARD INC - A	USD	10 680	4 618 833,08	2,01
MIRION TECHNOLOGIES INC	USD	71 469	1 149 962,10	0,50
NASDAQ INC	USD	65 693	4 826 830,63	2,10
S&P GLOBAL INC	USD	9 981	3 674 486,99	1,60
WELLTOWER INC	USD	28 926	4 949 980,06	2,15
Soins et autres services médicaux			**3 517 691,14**	**1,53**
GE HEALTHCARE TECHNOLOGY	USD	57 097	3 517 691,14	1,53
Vente par correspondance			**9 827 185,74**	**4,28**
AMAZON.COM INC	USD	54 515	9 827 185,74	4,28
TITRES D'OPC			**5 679 109,08**	**2,47**
OPC			**5 679 109,08**	**2,47**
Gestion collective			**5 679 109,08**	**2,47**
TOCQUEVILLE MATERIALS FOR THE FUTURE Part I	EUR	24 939	5 679 109,08	2,47
Total			**223 934 075,20**	**97,42**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
SP 500 MINI 0626	9	0,00	-72 716,06	2 559 256,94
Sous-total 1.		**0,00**	**-72 716,06**	**2 559 256,94**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**-72 716,06**	**2 559 256,94**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
1. Futures					
EC EURUSD 0625	96	0,00	-23 888,86	12 033 236,68	FR0010922146 FR0013483609
Sous-total 1.		**0,00**	**-23 888,86**	**12 033 236,68**	
2. Options					
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
3. Swaps					
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
4. Autres instruments					
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Total		**0,00**	**-23 888,86**	**12 033 236,68**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	223 934 075,20
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	-72 716,06
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-23 888,86
Autres actifs (+)	7 112 002,09
Autres passifs (-)	-1 077 505,35
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**229 871 967,02**

Libellé de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative	
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA C	EUR	724 769,71243	112,27
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA D	EUR	1 520 250,23043	89,14
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA E	EUR	1,21878	51 005,16
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA H	EUR	2 638,27906	4 231,26
Action ECHIQUIER NORTH AMERICA HAD	EUR	821,90000	2 126,64

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : ECHIQUIER NORTH AMERICA (ci-après, le "**Produit Financier**")

Identifiant d'entité juridique: 969500SCW26ULZ2UEH40

LBP AM (ci-après, la « **Société de Gestion** »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **OUI**

●○ ☒ **NON**

☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

- ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ *Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif social : __%***

☒ Il promouvait **des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 10% d'investissement durables

- ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☒ Ayant un objectif social

☐ *Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables***

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique…
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **É**nergétique
- Développement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français[1].

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Investissements durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 10% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/03/2026, le produit financier était investi à hauteur de 49,19% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.

[1] Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

- ***…et par rapport aux périodes précédentes ?***

La stratégie ESG appliquée par le Produit Financier a connu une évolution significative durant les périodes précédentes. Certains des indicateurs de durabilité ont pu évoluer ou être remplacés par d'autres indicateurs. Ainsi, les affichés ci-dessous peuvent ne pas être affichés pour toutes les périodes s'ils ont été intégrés ou abandonnés au cours des périodes précédentes.

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2025	2024	2023
Poids des investissements durables	*52,54%*	*56,17%*	*40,99%*

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains[2], notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;

[2] Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux[3] ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique[4] ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

[3] Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable

[4] La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables[5]

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables[6]

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le règlement délégué (UE) 2022/1288[7] définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

[5] A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

[6] A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

[7] Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

*environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables[8]

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion:
https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables[9]

[8] A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

[9] A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

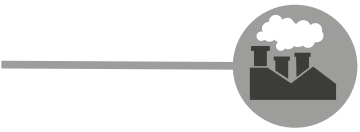

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion[10] ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote[11];
- L'attention particulière portée à l'indentification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :
https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite .

Non

[10] Disponible sur le site internet de la Société de Gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion

[11] Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports

7

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/03/2026, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2026

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
NVIDIA CORP UW USD	Actions	Technologies de l'Information	8,62%	Etats-Unis
APPLE INC UW USD	Actions	Technologies de l'Information	7,24%	Etats-Unis
MICROSOFT CORP UW USD	Actions	Technologies de l'Information	6,06%	Etats-Unis
AMAZON.COM INC UW USD	Actions	Consommation Discrétionnaire	4,28%	Etats-Unis
BROADCOM INC UW USD	Actions	Technologies de l'Information	3,14%	Etats-Unis
RTX CORP UN USD	Actions	Industrie	2,85%	Etats-Unis
ELI LILLY & CO UN USD	Actions	Santé	2,8%	Etats-Unis
VISA INC-CLASS A SHARES UN USD	Actions	Finance	2,7%	Etats-Unis
AT&T INC UN USD	Actions	Services de Communication	2,47%	Etats-Unis
TOCQUEVILLE MATERIALS FOR THE FUTURE I	OPC		2,47%	France
ALPHABET INC-CL A UW USD	Actions	Services de Communication	2,46%	Etats-Unis
VENTAS INC UN USD	Actions	Immobilier	2,4%	Etats-Unis
META PLATFORMS INC-CLASS A UW USD	Actions	Services de Communication	2,38%	Etats-Unis
WELLTOWER INC UN USD	Actions	Immobilier	2,15%	Etats-Unis
LINDE PLC UW USD	Actions	Matériaux	2,12%	Etats-Unis

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 10% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au31/03/2026, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 94,95%.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 10% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 49,19% de son actif net au 31/03/2026.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 44,89% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 36,43% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"[12].

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 2,46% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

[12] Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

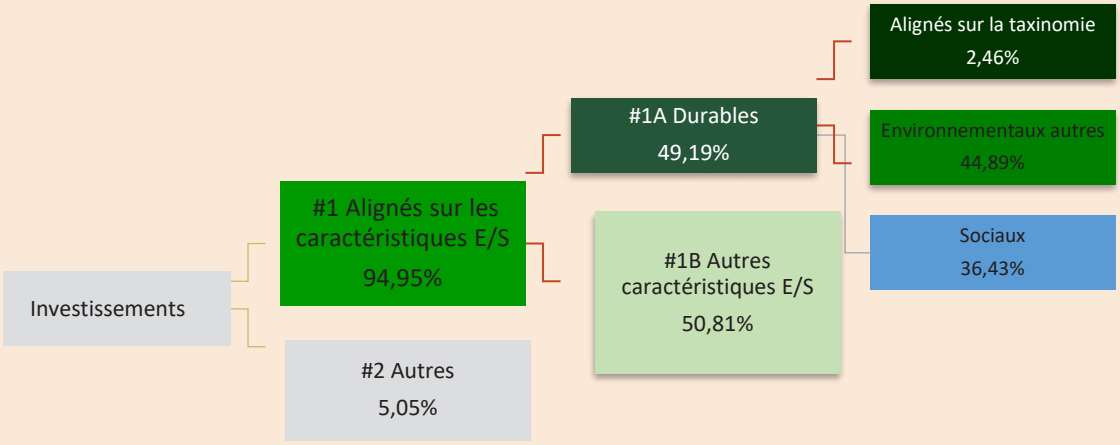

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des d'investissement durable.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Au 31/03/2026, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 94,95% de l'AuM :

Gics1	Poids
Matériaux	3,55%
Industrie	15,29%
Consommation discrétionnaire	5,13%
Biens de consommation de base	1,2%
Santé	6,4%
Finance	10,84%
Technologie de l'information	37,16%
Services de communication	9,18%
Services aux collectivités	1,66%
Immobilier	4,55%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 5,05% de l'AuM :

Autres	Poids
OPC	2,47%

Autres et liquidités	2,63%
Produits dérivés	-0,04%

Au 31/03/2026, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 0% de l'actif net du fonds.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE[13] ?

Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?

☐ Oui

☐ ***Dans le gaz fossile*** ☐ ***Dans l'énergie nucléaire***

☒ Non

[13] Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

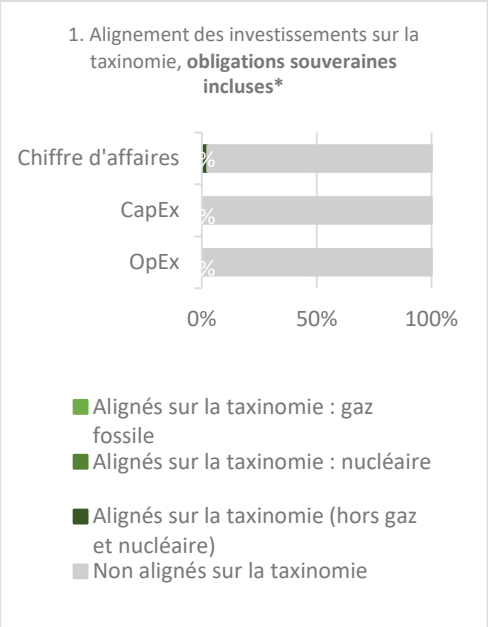

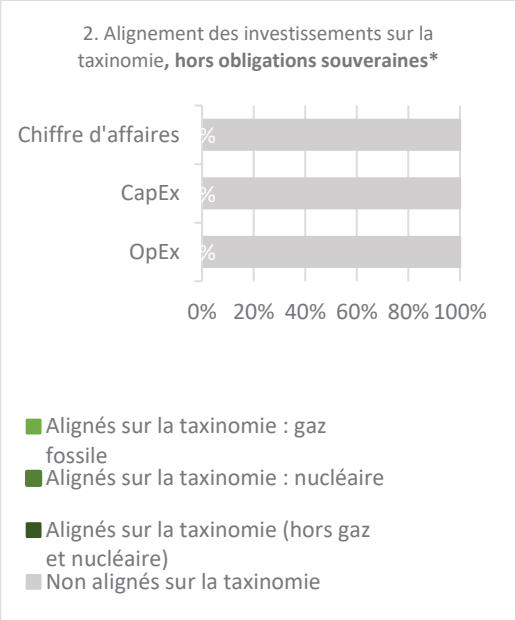

Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/03/2026. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

  La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,27% % et 0% % respectivement au 31/03/2026.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

  Non applicable

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 10% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 44,89% au 31/03/2026

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 10% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 36,43% au 31/03/2026

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 5,05% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2026, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier*** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non applicable

Docusign Envelope ID: 3C3A8F5C-CA4F-89CC-8333-81AEF810FC84

45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

SICAV ECHIQUIER NORTH AMERICA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Docusign Envelope ID: 3C3A8F5C-CA4F-89CC-8333-81AEF810FC84

SICAV ECHIQUIER NORTH AMERICA
36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

A l'assemblée générale de la SICAV ECHIQUIER NORTH AMERICA ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) ECHIQUIER NORTH AMERICA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Docusign Envelope ID: 3C3A8F5C-CA4F-89CC-8333-81AEF810FC84

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Docusign Envelope ID: 3C3A8F5C-CA4F-89CC-8333-81AEF810FC84

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
-
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique 12/6/2026

Signé par :
Bertrand DESPORTES
DCA73DE5DAB549A...

Bertrand DESPORTES

Associé